

Le Concile de Trente veut qu'il y ait au moins un séminaire dans chaque diocèse, et c'est ce qui existe généralement dans les contrées plus anciennes et depuis longtemps organisées.

Ici, plusieurs diocèses de l'Ouest et des provinces maritimes en sont encore privés, faute de ressources suffisantes, et c'est dans la province de Québec surtout que viennent, de tous les points du Canada, des étudiants par centaines, pour y recevoir l'éducation cléricale, ce qui élargit singulièrement l'action de nos séminaires.

Bien plus ce sont nos séminaires qui ont fourni les premiers missionnaires dans toutes les parties, même les plus éloignées, de l'Amérique du Nord, et qui continuent à donner des prêtres en grand nombre à tous les groupes canadiens disséminés dans la grande république voisine.

Les séminaires ont donc pour objet immédiat et principal de former des prêtres, et c'est inscrit en toutes lettres dans les divers prospectus.

Cependant on ne refuse pas d'y admettre même ceux qui, n'ayant point la vocation sacerdotale, veulent faire un cours d'études classiques, pour embrasser plus tard une carrière libérale.

On le fait d'autant plus volontiers que l'Eglise, la patrie et les familles y trouvent de grands avantages.

Il est bien que soient élevés côte à côte, et reçoivent une même éducation préalable, ceux qui dans le sacerdoce ou dans le monde, devront dans l'avenir joindre leurs efforts et leur action pour le bien commun; l'antagonisme existera plus tard difficilement entre de vieux camarades de collège qui se seront aimés et estimés dans leur jeunesse, et plus facilement ils trouveront l'un dans l'autre un appui quand il s'agira de travailler au bonheur de leurs compatriotes.